



Accusé Joseph Caillaux, levez-vous !



*La France
n'a plus de marine,
plus d'armée ;
mais qu'elle se rassure :
le Sénat a nommé
une commission d'enquête...*

L'ŒUVRE



N° 29
11^e ANNÉE : 16 Juillet 1914
220, Faub. St-Honoré (8^e)
Téléphone : 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉRY

VIENT DE PARAITRE :

l'Auto pour Tous

Tel est le titre de l'intéressante brochure illustrée dans laquelle est étudiée dans tous ses détails la question si discutée de la

voiturette utilitaire

Envoi gratis sur demande

Ecrire à

PEUGEOT - PUBLICITÉ
71, Avenue de la Grande-Armée — PARIS

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Trains spéciaux, à prix réduits
(2^e et 3^e CLASSES)
sur la Franche-Comté et le Jura

Départs de Paris les 20, 28 Juillet et 11 Août.

Retour, au gré des voyageurs, jusqu'au 1^{er} Novembre 1914, par tous les trains du service régulier, sans arrêt en cours de route, et sous réserve, pour l'usage des express et des rapides, des conditions de parcours relatives à l'admission dans ces trains.

Les billets seront délivrés exclusivement à la gare de Paris-P. L. M. :

du 10 au 19 Juillet (18 h.) pour le train partant le 20 Juillet du 20 au 27 Juillet (18 h.) pour le train partant le 28 Juillet du 3 Août (à partir de 14 h.) au 10 Août (18 h.) pour le train partant le 11 Août.

Pour tous renseignements sur les conditions, les prix et l'horaire de ces trains, à nombre limité de places, se reporter à l'affiche spéciale ou s'adresser aux bureaux de ville de la Compagnie.



Billets d'Auteur

Pendant que la presse se tait, M. Caillaux continue d'agir.

Nous apprenons que M. le président Albanel, qui a toutes les bontés, a pourvu le mari de la meurtrière d'un certain nombre de places, — sans doute à titre de billets d'auteur — dont celui-ci fait largesse à ses amis.

Notre collaborateur Jean Brezolles signale d'autre part que des policiers déguisés en avocats assisteront à l'audience et composeront un public digne de l'accusée.

Ainsi la salle sera garnie, non seulement d'argousins, ce qui est médiocre, mais d'amis personnels de M. Caillaux, ce qui est pire.

Ces faits laissent entrevoir ce que sera la physionomie des débats. Une petite bande audacieuse réussit enfin, après deux mois d'efforts, après avoir domestiqué la magistrature et espionné les jurés, à asservir le public et la presse.

En présence de ces manifestations policières, notre devoir est d'organiser une contre-police. Nous demandons à nos amis, particulièrement à ceux qui sont au Palais, de nous aider à l'assurer. A cet effet, qu'ils adressent à l'Œuvre les indications qui viendront à leur connaissance sur toutes les irrégularités qui seraient commises ou sur le point de se commettre. Nous leur promettons, pour eux-mêmes, la discréction la plus absolue. Que chaque citoyen contribue à défendre la justice contre la plus cynique des entreprises.

L.

— 1045 —

L 1037 67 8 P 2884

La dame qui ment

C'est dans trois jours.

Dans trois jours, Mme Caillaux comparaîtra devant les jurés. Je ne doute pas qu'elle ne soit élégante, et qu'elle ne parle fort correctement. Elle passera de temps à autre devant ses yeux un charmant petit mouchoir. Et sans doute elle plaindra sa victime. Elle dira : « Je ne voulais pas le tuer... »

Elle l'a déjà dit.

Il est bon, après quatre mois d'instruction, de préciser des souvenirs qui chancellent. Il est indispensable, avant des débats où toujours la vérité est noyée sous un flot de contradictions, d'examiner les pièces authentiques.

Est-il possible d'admettre que Mme Caillaux n'ait pas eu l'intention délibérée de tuer le journaliste qui, chaque jour, dénonçait les tortfautes de son mari?

Non.

Et nous le prouvons.

Examinons d'abord les récits que la criminelle a fournis au juge d'instruction. Examinons-les sans nous préoccuper des « rectifications » incessantes qu'elle y a apportées. Et retenons seulement le système.

Il se résume ainsi :

« Je ne voulais pas tuer M. Calmette. J'étais

venue lui demander des explications. Mais, pendant l'heure où je l'ai attendu, des employés du journal ont parlé devant moi de documents qui devaient être publiés le lendemain. Les garçons ont, en outre, proféré des injures contre mon mari. Ce n'est pas tout. J'ai entendu mon nom prononcé à haute voix par M. Calmette et par l'huissier. Ainsi, tout le monde aurait connu ma visite. Cela m'a donné « un coup de fouet ». Quand je suis entrée dans le cabinet de M. Calmette, il m'a dit : « Asseyez-vous, madame. » J'ai répondu : « Vous devez vous douter de l'objet de ma visite. » Il m'a dit : « Mais non, madame. » Alors, j'ai sorti mon revolver de mon manchon et j'ai tiré au hasard, en bas. *Il s'est penché, comme vers les balles...* »

Or, il a été prouvé à l'instruction que chacune de ces phrases est un mensonge.

1^o Pendant que Mme Caillaux attendait dans le salon du *Figaro*, nul n'a parlé de documents qui devaient être publiés dans le journal. Un employé de la publicité, M. Voinin, a reçu un dessinateur, qui venait lui montrer des dessins de modes. Il a parlé avec lui à voix haute, et a examiné les dessins. Mme Caillaux, placée à un mètre de lui, n'a pu se tromper sur la nature de ces « documents ». Elle les voyait. Elle entendait chaque phrase.

2^o Les garçons du *Figaro* n'ont proféré aucune injure contre M. Caillaux. Entre cinq et six heures, les visiteurs défilent sans interruption. Ce n'est pas le moment de tenir des conversations politiques. En outre, Mme Cail-

laux, à deux reprises, et en souriant, est venue parler à ces garçons, dont les injures, affirme-t-elle, la blessaient.

3^o Le nom de Mme Caillaux n'a pas été prononcé à haute voix. Les trois huissiers qui auraient pu « annoncer » la criminelle ont ignoré son nom jusqu'à l'heure de l'assassinat. Et Gaston Calmette n'a pas dit : « Faites entrer Mme Caillaux. » En effet, M. Paul Bourget, de l'Académie Française, qui se trouvait à côté de lui, au moment où il ouvrit l'enveloppe qui enfermait la carte de Mme Caillaux, affirme que Calmette dit simplement : « Faites entrer... » à voix presque basse.

Aussi bien, Mme Caillaux se trouvait au fond du salon d'attente. Pour qu'elle entendît prononcer son nom à quinze mètres de là, par un homme qui était déjà dans l'escalier, il eût fallu que cet homme criât à tue-tête. Et on sait que Calmette n'élevait jamais la voix. Que devient le « coup de fouet »?

4^o Il semble improbable que Mme Caillaux ait pris le temps de prononcer la moindre phrase lorsqu'elle se trouva en présence de Calmette. En effet, les coups de revolver retentirent lorsque l'huissier Sirac tenait encore la main sur le bouton de la porte qu'il venait de refermer.

Il ne reste donc rien du récit qu'a fait Mme Caillaux de sa visite au *Figaro*. Les quatre déclarations qu'elle a émises sont quatre mensonges.

Elle a dit aussi :

— J'avais acheté un revolver. Mais il ne

devait servir qu'à appuyer au besoin par une démonstration l'explication que je désirais avoir avec M. Calmette. Je ne voulais le charger que de deux balles. Mais l'employé de Gastinne Renette en a mis six. Je n'ai pas osé lui en faire l'observation, pour ne pas exciter ses soupçons.

Or, l'employé de Gastinne-Renette a fourni le revolver vide.

C'est Mme Caillaux qui, elle-même, a mis six balles dans le chargeur.

Elle a tiré au hasard, et c'est Calmette qui s'est penché vers les balles?

Quand Calmette était debout, elle l'a atteint à la poitrine. Quand il s'est penché, elle l'a atteint au ventre. Elle a donc rectifié son tir. Aussi bien, elle chassait souvent, et savait viser.

Et puis, comment douter qu'elle avait l'intention de tuer, puisqu'en sortant du cabinet où déjà sa victime râle, elle dit : « C'était le seul moyen d'en finir », et puis : « J'ai fait justice ». Elle ajoute : « J'ai mon auto en bas pour m'emmener à la police avec les agents. » Donc, quand elle est venue au *Figaro*, c'était pour « faire justice ». Et elle avait prévu qu'elle n'en sortirait qu'en compagnie des agents, pour aller « à la police ».

Elle attend les agents vingt minutes, hantaine et calme, l'œil clair, le teint uni. Tout à l'heure, elle dira, paraît-il, aux amis de son mari, accourus au commissariat pour la rassurer :

— Pourvu qu'il ne soit pas mort! Je ne voudrais pas l'avoir tué.

Parole tardive, et que la réflexion lui a arrachée, mais qui contredit toutes les autres paroles entendues par vingt témoins.

Or, pourquoi Mme Caillaux a-t-elle tué?

— Pour empêcher, dit-elle, la publication de lettres intimes.

Et de convoquer des témoins, journalistes obscurs et sans renseignements, comme on le voit bien à leurs feuilles, ou médecins-oculistes en proie aux affres de la saisie, pour déclarer qu'ils ont entendu dire... que le bruit courait... qu'il était question dans les salles de rédaction... que Calmette allait publier des lettres intimes.

C'est sur la foi d'une demi-douzaine de personnages qui généralement ne savent rien du tout, que Mme Caillaux s'est imaginé que ses lettres allaient paraître le lendemain.

Etrange.

D'autant plus étrange que Mme Caillaux elle-même, un jour que son mari est à Mâmers, et ne peut l'aider de ses conseils quotidiens, réclame brusquement la publication de ces lettres.

Le juge n'en est pas encore revenu.

Nous non plus.

On ne sait pas si les jurés en reviendront.

Négligeons de parti-pris la déposition que Mme Estradère a faite avec l'appui de cet Isidore qui se dit de Lara, sous la bénédiction de la princesse de Monaco. En effet, Mme Estradère, à peine eut-elle déposé, s'enfuit, et le juge ne put se décider à la retrouver. La verrons-nous à l'audience?

Des lettres intimes, il n'y en avait aucune dans le portefeuille où Calmette avait enfermé les documents qu'il possédait contre Caillaux. La vérité est qu'il ne les avait point. Et les lui eût-on livrées qu'il ne s'en fût pas servi. On connaît assez quelle fut la galanterie de cet

homme, et qu'il mourut pour ne pas avoir voulu éconduire une femme.

Le Président de la République lui-même avait à ce sujet rassuré M. Caillaux. Le matin même de l'assassinat, le ministre lui confia qu'il redoutait la publication de lettres intimes. Et maintenant que le drame est survenu, on est tenté de penser que cette confidence était une manœuvre infâme, la seule manœuvre qui put, dans la suite, établir la réalité des craintes de Caillaux.

Quoi qu'il en soit, M. Poincaré déclare que Calmette est incapable d'attenter à la dignité et à l'honneur d'une femme. Il fait mieux. Il propose à Caillaux d'envoyer à Calmette M^e Maurice Bernard, en négociateur.

Caillaux accepte.

Et puis il rentre chez lui.

Il déjeune avec sa femme. Il a dit plus tard qu'il avait constaté depuis plusieurs jours sa nervosité. Voilà une excellente occasion de la calmer.

Le Président affirme que Calmette est incapable de publier des lettres intimes. Et, par surcroît de précaution, il délèguera M^e Maurice Bernard auprès de Calmette. On croit que Caillaux va dire à cette femme énervée :

— J'ai une bonne nouvelle... Ne crains rien. Tout s'arrangera.

Or, il ne dit rien.

Et cependant il a déclaré :

— C'était ma confidente. Je n'avais aucun secret pour elle. Elle était ma collaboratrice, et suivait toute ma vie politique.

Il n'a rien dit!

Si, il a dit. Soyez-en sûr, il a dit. Ou bien,

les mots n'ont plus de sens, et la logique n'existe plus. Il a dit. On a tué, tout de même.

Alors, pourquoi ?

On n'a pas tué pour les lettres intimes, mais pour le document Fabre, ce document si vite oublié par tous, sauf par un vieil homme, perdu dans un exil lointain, et dont le cœur s'indigne, sous la toge provinciale.

FRANÇOIS LEBON.

A Maître Labori.



Monsieur le bâtonnier,

Il faut que je vous fasse part de l'émotion qui s'est emparée d'une partie de ce jeune barreau, où vous savez que l'on vous admire.

Tandis que d'autres se passionnent pour le procès de Mme Caillaux et se prononcent sur son cas au gré de leurs frénésies politiques, nous nous plaisons à n'y voir, quant à nous, qu'une affaire de justice comme tant d'autres et nous ne voulons y chercher que les devoirs de la défense.

Or, il nous apparaît à tous que Mme Caillaux peut être sauvée.

Que demande le jury pour acquitter ? Il demande que le criminel n'ait pas eu l'intérêt pour mobile, mais bien la passion.

Est-ce là le cas de Mme Caillaux ? Nous l'avions cru. Ses adversaires mêmes et la partie civile se plaisent à affirmer que ce qu'elle redoutait, c'est la publication du rapport Fabre,

qui aurait obligé son mari à démissionner, comme a démissionné M. Monis. D'intérêt personnel dans cette affaire, elle n'en avait aucun. Elle n'était pas en cause, ce n'était même pas son honneur de femme qu'elle défendait : c'était l'honneur de son mari. La femelle exaspérée se jetait dans la bataille pour sauver son mâle.

Admirable instinct ! prodigieux désintéressement ! Et comme vous auriez dit là-dessus, monsieur le bâtonnier, des choses belles et grandes !

Or, on nous affirme que cette thèse si féconde et si belle, vous allez y renoncer.

Qui nous apprend cela ? Ma foi tous les indices et tout le monde : les déclarations de M. Caillaux, les communiqués de l'instruction, la liste des témoins, les démarches de vos clients, et jusqu'à cette vilaine brochure que les amis de M. Caillaux font imprimer en ce moment et dont le *Figaro* nous donnait, l'autre jour, quelques bonnes feuilles.

— Ce que redoutait Mme Caillaux, nous disent tant d'amis zélés ou maladroits, ce n'est pas le rapport Fabre, ce n'est même rien qui touche à la politique, c'est seulement la publication de lettres intimes, où se révèle sa vie privée.

Ainsi, le caractère de désintéressement, qu'il nous plaît d'attribuer à son acte, n'existerait pas... Ainsi ce n'est plus le désir de sauver un homme qu'elle aime, qui la pousse ; c'est son égoïsme de femme, le désir de sauvegarder une respectabilité dans les salons qui l'observent.

Franchement, nous eussions préféré le premier motif. D'autant que cette thèse se soutient mal.

Ces lettres privées, dont Mme Caillaux redou-

tait la publication, où sont-elles? Personne ne le sait. — Que contenaient-elles? Personne n'ose le dire. Pourquoi les cachait-on? Et tout le monde de donner là-dessus les explications les plus contradictoires.

— Ce sont des secrets d'alcôve, dit Mme Caillaux.

— M. Caillaux y exposait les accroissements de sa fortune mobilière, dit M. Ceccaldi, le confident.

— Propos impossibles à publier, disait Mme Estradère et tous ceux qui prétendent avoir entendu murmurer le texte.

— Rien qu'un homme du monde ne puisse écrire à une femme du monde, affirme Mme Guillemand.

Et c'est cependant sur des lettres aussi incertaines, aussi controuvées, aussi diversement commentées qu'il va falloir faire reposer la défense?... C'est avec cela qu'il va falloir convaincre le jury?

Ah! monsieur le bâtonnier, quelle effroyable tâche, — faite sans doute pour tenter votre talent, mais aussi, nous semble-t-il, pour émouvoir votre conscience!

D'autant que cette thèse ingrate, vous vous êtes encore ingénier à la compliquer comme à plaisir. Calmette, dites-vous, était votre ami. Dès lors, vous ne voudriez rien dire qui pût porter atteinte à sa mémoire. C'est fort bien. Mais comme vous allez être mal à l'aise pour soutenir cette thèse qui le représente comme ayant volé des lettres d'alcôve!



J'entends, vous ne la soutiendrez pas? Vous direz : « Mme Caillaux a pu croire... » Hélas!

Comme votre argumentation va perdre là de force...

Et voilà, monsieur le bâtonnier, ce qui suscite tant d'émotions parmi les petits stagiaires que nous sommes. Nous apercevons deux plaidoiries à faire : l'une d'un succès presque certain, si c'est un homme comme vous qui la prononce; l'autre d'un succès plus que douteux, même si c'est vous qui plaidez.

Or, on nous annonce que c'est le second discours que vous allez faire.

Qu'est-ce à dire, monsieur le bâtonnier? Sonnez-nous avons tous les yeux fixés sur vous. Nous vous avons élevé à la plus haute dignité de notre ordre, nous vous admirons, nous vous aimons. Vous avez été notre chef, vous êtes notre maître, et, comme l'a dit M^e Busson-Billaud, vous êtes mieux que tout cela : vous êtes la Défense.

Cependant, voici, nous dit-on, que des préoccupations vont intervenir dans votre plaidoirie, qui ne serait pas exclusivement celle de la défense. Vous seriez obligé de couvrir une autre personne que celle qui se trouvera au banc des accusés; vous auriez d'autres pensées que celle de la sauver.

Si c'est son mari que défendait Mme Caillaux, sa cause à elle devient meilleure, mais c'est sa cause à lui, qui devient pire.

Si ce n'est pas pour elle-même qu'elle a fait son geste tragique, c'était donc pour lui. Si ce n'est pas sa vie privée, à elle, qui était en cause, c'était donc sa vie publique à lui? Que ce fut le rapport Fabre ou la révélation de l'histoire d'une fortune mobilière, dont ils aient redouté, l'un et l'autre, la publication, c'est donc qu'ils se rendaient compte du poids d'un boulet qu'il traînait derrière lui?

Oui, oui, il y aurait une contre-partie à l'innocence de la femme; ce serait le crime du mari.

Il y a une façon de sauver Mme Caillaux; c'est que M. Caillaux se présente devant le jury et qu'il dise :

— Voilà: c'est ma faute! Il y a un coupable, c'est moi. Elle, elle n'a fait que vouloir me sauver...

Nous sommes tranquilles : cette démarche, il ne la fera pas. Mais nous nous demandions avec angoisse, si, vous, vous n'alliez pas la faire.

Il paraît que vous ne la ferez pas.

Alors, monsieur le bâtonnier, s'il arrivait que Mme Caillaux fût condamnée, nous serions très émus, et nous nous demanderions quels sont donc ces devoirs qui incombent à l'avocat, et qui ne sont pas les devoirs de la Défense.

Veuillez agréer, monsieur le bâtonnier, les assurances de notre respectueuse confraternité et de notre admiration inquiète.

L'HUMBLE STAGIAIRE.

Mesures de prudence



Nous connaissons les noms des 36 jurés de la session de juillet. Ce sont trente-six bourgeois. Il est curieux de voir combien cette liste est bourgeoise. Cette liste de trente-six noms ne comprend pas un ouvrier. Le prolétaire en est exclu.

Cela se conçoit assez. Le prolétaire a des mouvements spontanés; il réagit très vite, et suivant des lois intimes; rien de complexe ne vient trou-

bler sa méditation, lorsqu'il consulte sa conscience. Il est trop pauvre pour vouloir la richesse, trop petit pour souhaiter les grandeurs; on ne saurait lui offrir ni argent, ni décorations : il ne sait ce que c'est. Un prolétaire, cela ne désire rien; cela ne s'achète donc pas.

Je n'entends point dire par là que tous les bourgeois s'achètent. Mais au moins, sur eux, il y a de la prise : on peut en espérer quelque chose. Voilà pourquoi, parmi les trente-six jurés désignés pour l'affaire Caillaux, l'on aperçoit tant de petits négociants, chapeliers, épiciers, imprimeurs, pelletiers, grainetiers, papetiers, et quelques bourgeois cossus : deux architectes, un professeur, un notaire. Tous ces braves gens sont craintifs et pleins de révérence pour les grands; ils rêvent de voir fleurir leur boutonnière, ou de siéger au conseil des prud'hommes. Ils attendent assez du pouvoir pour accepter de le servir.

A cette petite troupe hésitante, incapable d'initiative, il ne manque que des chefs. Les voici : ce sont dix ou douze personnes, entraînées au commandement comme à l'obéissance, et respectueuses, par profession, de l'autorité, qui figurent également sur la liste : trois ou quatre fonctionnaires, un ancien magistrat, un secrétaire de mairie, et, pour mener le tout, sans doute, deux anciens commissaires de police (1).

Avec cela, pas de crainte possible. Une habile récusation fera tomber les indécis, les irrésolus, les faibles, les simples bourgeois. On gardera les fonctionnaires, mieux dressés, et surtout le magistrat honoraire, qui, de loin, clignera de l'œil vers ses anciens collègues; enfin, avec une particulière dilection, on réservera pour la bonne bouche les

(1) Je ne compte pas les individus qualifiés « rentiers » qui sont au nombre de *sept*, proportion infusée, ce qui laisse supposer que ces personnes dissimulent modestement sous ce titre d'autres occupations.

deux commissaires de police. Précieuses recrues, et qui assurent la victoire.

Tels sont les jurés qui, aux termes de la loi du 21 novembre 1872, devaient être « désignés par le sort ». Je ne tire, de ces quelques apparences, nulle conclusion : le lecteur la tirera de lui-même et estimera s'il est exact, selon la forte expression de Mme Caillaux, « qu'il n'y a plus de justice en France ».

Douze jurés, ce n'est pas tout : il faut craindre les mouvements de salle. Un public houleux, composé d'éléments hétérogènes, peut déranger les meilleures combinaisons. On a donc soigneusement choisi les invités. C'est justice : car il s'agit d'une sorte de gala républicain où c'est bien le moins qu'à l'entrée chacun montre patte rouge.

Mais une grave difficulté s'est présentée : des gens sont chez eux, qu'on peut difficilement écarter ; ce sont les avocats. Il a fallu aviser.

Le barreau est chose surannée. De vieilles idées s'y perpétuent. Certains avocats croient encore à l'indépendance, à la vertu. On voit ce qu'offrirait de choquant leur présence aux audiences du procès Caillaux. Leur élimination s'impose.

A cette fin, ceux des amis de M. Caillaux qui appartiennent à l'Ordre feront bonne garde ; ils seront massés à l'entrée réservée aux avocats, et procèderont avec soin au filtrage de leurs confrères ; on ne laissera pénétrer dans l'enceinte que les brebis du bon troupeau. Ce sera « le bouchon de M. Ceccaldi ».

Ce n'est point assez. M. Ceccaldi, qui a des amis, n'en a point autant qu'il en faudrait pour former un bouchon imperméable. On a trouvé autre chose.

Cinquante vigoureux gaillards ont donc été réquisitionnés dans les services de la sûreté. Ils seront munis de robes, et circuleront ainsi parmi les avocats. On n'a point choisi, par prudence, des

têtes familières au Palais, mais des agents de surveillance financière, ceux spécialement qui sont attachés aux grands établissements de crédit où règne M. Caillaux : ainsi de périlleuses reconnaissances seront évitées. A l'abri de la toge inviolable, ces policiers prendront de la place, applaudiront aux bons endroits, et renforceront le bouchon de M. Ceccaldi. Ils noteront les propos suspects de leurs confrères d'un jour, et procèderont au besoin à de discrètes éliminations.

Nous ne saurions qu'applaudir à cette méthode aussi neuve qu'ingénieuse qui doit assurer, paraît-il, le bon ordre des débats. On déplore souvent l'abâtardissement du barreau. Voilà un mode de rajeunissement des cadres que l'on n'avait point encore pratiqué. Nul doute que ces cinquante argousins n'infusent à l'Ordre un sang plus riche.

On m'informe cependant que quelques avocats, réellement inscrits ceux-là, se sont montrés peu sensibles aux avantages de ce recrutement ; et ils ont décidé, lorsqu'ils auront repéré, dans la foule porte-toge, un de leurs confrères policiers, d'allier à lui et de lui tirer vigoureusement les oreilles.

Et je n'ai pas trouvé cela si ridicule.

JEAN BREZOLLES.

Toujours lui!

Nous sera-t-il permis de dire que les courageuses « révélations » du sénateur Humbert n'ont rien appris aux lecteurs de l'*Oeuvre*? Depuis six ans, nous dénonçons chaque semaine une nouvelle gabegie, un nouveau sabotage de la défense nationale. Après avoir démontré que nous n'avions plus de flotte, nous avons publié cent preuves que notre armée de terre n'est pas

mieux outillée que l'autre. Il y a quinze jours encore, n'achevions-nous pas d'établir par des documents que personne n'a démentis, la désastreuse décadence de notre aviation militaire?

On essaya d'abord de nous réduire au silence en nous menaçant de poursuites. Mais ceux qui avaient cru nous intimider par la perspective d'un procès en cour d'assises eurent peur eux-mêmes du bienfaisant scandale qu'il ne manquerait pas de produire. Et l'on se contenta de nier mollement les faits que nous citions, ou de prétendre que nous les exagérions à plaisir. Quel plaisir! Et faut-il être vicieux pour en rechercher de pareils!

Pourtant la vérité a fait son œuvre, et le Sénat se résigne à la découvrir aujourd'hui. Si l'on retrouve dans le discours de M. Charles Humbert plus d'une réminiscence de nos articles, nous n'aurons pas la puérilité d'en tirer orgueil. Le sujet est trop triste pour inspirer d'autres sentiments que de l'angoisse et de la colère.

Mais déjà la politique s'en empare, et voici que Jaurès donnant le la aux radicaux, s'avise d'écrire : « Il apparaît, par les déclarations et précisions de M. Humbert, que la désorganisation s'est aggravée, que l'impéritie des réacteurs militaires auxquels a été livrée la défense nationale a développé ses effets. »

Les « réacteurs militaires »? Vous entendez.

Il se peut que l'état-major n'ait pas fait tout ce qu'il devait, mais toute la question est de savoir s'il en avait les moyens, et nous avons eu trop souvent l'occasion d'observer que le « haut commandement » ne fut, sous les derniers ministères, qu'une lamentable dérisio[n]. La véritable responsabilité, c'est, comme il convient, aux ministres eux-mêmes qu'il faut la faire remonter et à leur politique néfaste,— cette

politique d'humiliation devant l'Allemagne, dont Caillaux fut le plus criminel protagoniste.

Voilà des années que l'on chuchote, sans oser encore l'avouer publiquement : « Renonçons à toute revanche; la question d'Alsace-Lorraine est réglée par prescription. L'Allemagne ne demande qu'à s'arranger et à travailler avec nous, pourvu que nous prenions une bonne fois notre parti du traité de Francfort. Rassurons-la par un désarmement progressif; introduisons sur notre marché les valeurs allemandes; et nous allons faire avec les banquiers d'Outre-Rhin d'excellentes affaires. »

C'est ainsi qu'a commencé cette germanisation de notre pays, qui prend tous les jours des proportions plus alarmantes. Si la France ne doit bientôt plus avoir avec l'Allemagne que des rapports de colonie à métropole, à quoi bon entretenir une armée si dispendieuse? Prêtons plutôt à nos voisins, qui sauront les faire fructifier, les millions destinés à nous payer des canons superflus, puisque nous renonçons à nous défendre...

Et tandis que l'Allemagne augmentait ses armements de la façon que l'on sait, il se trouvait des ministres pour refuser, « à titre d'indication », les crédits nécessaires à la défense nationale. Dans la réponse esquissée lundi, le ministre de la guerre, pris de court, a rappelé comment le ministre des finances, sur un budget livré par ailleurs au pillage, avait rogné systématiquement la part de l'armée.

Le ministre des finances qui a, de la sorte, réduit ou supprimé les crédits militaires, n'est-ce pas encore le sinistre Caillaux?

Nous saurons tout à l'heure, malgré le président Albanel, comment Joseph Caillaux a tué Gaston Calmette.

C'est bien de la même manière, sournoise et lâche, qu'il essaya de tuer la France. G. T.

La politique n'explique pas tout.

— Nous avons donné notre argent, nous avons donné nos enfants. Nous avons voté la loi de trois ans, nous n'avons rien refusé à la défense nationale ; et c'est pour apprendre que rien n'a été fait...

Voilà à peu près ce que M. Clemenceau disait, l'autre jour, au Sénat, après les révélations de M. Charles Humbert.

Ainsi il mettait en cause, sans nul doute, les ministres qui passent rue Saint-Dominique, mais aussi ceux qui restent.

Sans nul doute, le parlement, chargé du contrôle des affaires publiques, et qui n'a pas su contrôler, a dans cette aventure sa part de responsabilité ; cette responsabilité, nous l'avons dénoncée souvent et nous continuerons. Pourtant il semble bien que, lorsqu'on a dénoncé les responsabilités parlementaires dans des affaires aussi graves, on n'a pas tout fait.

Nous entendons que, si M. Charles Humbert a pu réunir un aussi formidable dossier sur les affaires militaires de la France, c'est avec l'aide de tous ceux qui sont chargés d'une manière permanente du soin de la défense nationale. Il est bien évident qu'il y a eu une conjuration des officiers et des fonctionnaires militaires en faveur de la sécurité française, et que M. Charles Humbert a eu l'honneur d'être le porte parole de l'armée indignée.

Mais, je l'avoue, j'aurais préféré que cette indi-

gnation trouvât une autre façon de s'exprimer. Eh quoi ! depuis 1901, on n'aurait rien fait et ces hommes, sur qui repose une si formidable responsabilité, auraient attendu patiemment l'intervention d'un sénateur courageux ? Franchement, ce n'est pas admissible.

Ainsi, la défense nationale n'était pas assurée et, parmi ceux qui en avaient la charge, il ne s'en est pas trouvé un seul pour refuser d'assumer une tâche qu'il ne pouvait mener à bien ? L'État-major, qui disposait du consentement unanime de la nation, et qui n'a eu qu'à demander à la France la loi de trois ans pour l'obtenir aussitôt sans coup férir, l'Etat-Major, à qui l'on consentait tout, n'aurait su rien utiliser — et, au bout de cette longue insouciance, il n'y aurait même pas l'espoir d'une sanction ?

Tour à tour, grâce à l'*Oeuvre*, nous avons eu la révélation que nos poudres de guerre — dont on disait qu'elles étaient les meilleures du monde — étaient fabriquées dans des conditions qui supprimaient toute sécurité. Nous dénoncions la politique.

Bientôt après, nous apprenions que l'aviation militaire — inaugurée par la France — allait à la débandade. Nous accusions encore les politiciens.

Aujourd'hui, c'est notre matériel de guerre, dont on nous révèle qu'il a été abandonné, saboté, compromis. Vraiment, cette fois au moins, la politique ne suffit pas à tout expliquer.

La politique, représentée en l'occurrence par M. Charles Humbert a, cette fois, fait son devoir. Il nous est douloureux de constater qu'ayant que ce civil se fâchât, aucun chef militaire n'avait osé risquer sa carrière dans une pareille colère patriotique.

L'ODYSSEÉ D'UN INVENTEUR

Qu'il s'agisse
d'un canon, d'un affût, d'une poudre
ou d'une balle,
c'est toujours la même histoire.

M. R..., Lyonnais, est inventeur. Il a trouvé un procédé pour fabriquer des plumes d'autruche artificielles et des lampes électriques d'un pouvoir nouveau. Il a inventé enfin une balle pour fusils Lebel, et c'est à cette découverte qu'il attache le plus grand prix.

Je n'ai aucune compétence en matière de balistique, et je ne pourrais apprécier la valeur du nouveau projectile. A en croire celui qui le créa, il est d'une portée, d'une pénétration rares, et sa trajectoire très tendue donne au tir une assurance parfaite. Est ce vrai? Je n'en sais rien. Je sais seulement que M. R... fit pour « placer » son invention des démarches qui valent d'être contées.

Aussi patriote qu'ingénieux, il entendait la réserver à l'armée française. Mais pour tenter une expérience qui lui parut curieuse, il écrivit, le même jour 15 septembre 1913, au ministère de la Guerre, rue Saint-Dominique, et à la maison Krupp, à Essen-Ruhr. Krupp répondit « que la chose ne l'intéressait pas ». Le ministère de la guerre ne répondit rien.

Seulement, le 10 octobre, M. R... recevait la lettre que voici :

OSKAR BEUDSCHER
Brevets d'invention.
Vente, exploitation.

Cologne, le 9 octobre 1913.

Monsieur Paul R...,

J'ai l'honneur de vous informer qu'ayant lu votre nom dans certaines revues de brevets d'invention, je me mets à votre entière disposition au cas où vous voudriez

— 1064 —

vendre ou exploiter vos brevets. Je possède une organisation dans le monde entier et je puis de la sorte m'occuper dans tous les pays de la vente et achats de brevets.

Tout entier à vos ordres, je vous prie d'agréer, etc...

O. BEUDSCHER.

Ayant lu cette lettre « tout entière », M. R... la mit dans sa poche, et ne répondit pas. Herr Oskar Beudscher revint à la charge.

M. R... répondit cette fois en parlant à Oskar de ses trois inventions. Et l'autre d'écrire sans perdre de temps.

Cologne, 19 novembre 1913.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 10 novembre écoulé, et vous prie de me donner de plus amples détails sur votre affaire : « Lampes électriques à incandescence » — « Balle nouvelle ».

Votre invention de plumes artificielles ne m'intéresse pas du tout, envoyez-moi, je vous prie, le plus tôt d'urgence, le duplicata de vos brevets et votre manière de vue de la façon dont vous comptez les exploiter. Envoyez-moi aussi, dans le possible, un ou plusieurs spécimens.

Veuillez agréer, Monsieur, etc...

O. BEUDSCHER.

Se trouvant « dans le possible », M. R... envoya quelques spécimens et « sa manière de vue. » Mais Beudscher n'était pas encore satisfait, et, le 2 décembre, il demanda à son correspondant de venir à Cologne : « Il faudrait, insinua-t-il, que nous causions de vive voix et que nous puissions faire des essais, chose indispensable... Je pourrais vous payer vos frais de voyage si vous le désirez... »

L'exploiteur de brevets se montrait là bien généreux. Quelles puissantes raisons avait-il d'insister si fortement, et si onéreusement ? Nous le verrons plus tard.

M. R... se décida un jour à partir pour Cologne. Beudscher lui envoya deux cents francs, « avec lesquels il pourrait prendre ses dispositions pour venir en Allemagne. »

..... J'ai un de mes associés, ajoutait-il, M. Bodler,

— 1065 —

qui a tout ce qu'il faut à son entière disposition pour faire des essais. Informez-nous du jour et de l'heure de votre arrivée à la gare de Cologne; vous n'aurez qu'à me demander à la caisse du buffet.

Quand, le 12 janvier, M. R... arriva à Cologne, Oskar Beudscher ne se souciait plus des lampes à incandescence. Seule, la « nouvelle balle » offrait à ses yeux un intérêt réel. Et l'on fit, chez l'associé Bodler, des essais concluants, devant trois témoins mystérieux. La balle R... porta à 6.000 mètres, assure son inventeur, alors que la balle D porte à 4.000 mètres à grand' peine.

M. R..., rentré en France, apprit bientôt, par une lettre de Beudscher que certaines personnes en Allemagne, « étaient susceptibles de s'intéresser très sérieusement » à son invention.

Il écrivit alors de nouveau au ministre de la Guerre, qui ne répondit rien.

Beudscher, cependant, se faisait pressant. Il invitait, le 10 mars, M. R... à revenir en Allemagne pour conclure l'affaire. L'invitation, n'ayant pas touché son destinataire, resta sans réponse, et Herr Oskar insista, le 12 avril, par ce sec rappel à l'ordre :

Cologne, 12 avril 1914.

Cher monsieur,

Très surpris de n'avoir pas reçu de réponse à ma lettre du 10 mars, je vous serais très reconnaissant de me dire ce que vous comptez faire. Vous le comprendrez très facilement, j'ai fait des frais pour m'occuper de vos affaires et je voudrais bien les mener jusqu'au bout.

Bien à vous.

O. BEUDSCHER.

Mais M. R... ne se décidait pas.

Il ne vint pas à l'esprit de M. Beudscher que ce pût être par scrupule patriotique. Sans doute ce Français craignait-il de ne pas rencontrer un preneur vraiment « sérieux ». Il fallait l'allécher. Beudscher, alors, démasqua ses batteries. C'est pour Krupp, pour le colossal Krupp qu'il agit. Les témoins, lors des essais faits à Cologne, étaient des représentants de Krupp. Maintenant, Krupp trouve la chose intéressante. « Le projectile, présenté par M. Bolder, a vivement intéressé la mai-

son Krupp qui verrait avec vif plaisir faire de nouveaux essais devant elle. » On ne demande à Essen qu'à voir l'inventeur. On causera. On finira bien par s'entendre.

Mais M. R... n'y tient pas. C'est à l'Etat français qu'il veut donner sa balle. Si celui-ci la refuse, il verra ensuite. Dame! il faut manger, et le métier d'inventeur n'est pas lucratif tous les jours. Mais d'abord, que le ministère de la Guerre examine la question : qu'il dise oui, ou non! Qu'on s'explique.

Le 11 mai, il écrit encore, rue Saint-Dominique. Cette fois, il recommande sa lettre, et c'est cette précaution qui, sans doute, lui vaut, douze jours après, d'avoir une réponse. Cette réponse n'est d'ailleurs qu'une formule imprimée, dont les blancs furent hâtivement remplis, et dont voici le texte :

Monsieur,

Le Président de la Commission me charge de vous informer qu'aux termes de l'article 10 du règlement du 7 juin 1894, les documents qui sont adressés soit au Ministre, soit à lui, concernant une invention, doivent contenir toutes les explications nécessaires à l'examen du projet auquel ils se rapportent.

Je ne puis donc que vous engager à compléter votre proposition du 11 mai 1914 relative à une nouvelle balle pour fusil Lebel par l'envoi

1^o D'une notice explicative détaillée avec dessins et croquis à l'appui faisant connaître le principe, l'organisation et le fonctionnement de cette balle;

2^o De renseignements sur les expériences déjà exécutées et leurs résultats;

3^o De références concernant ces résultats...

— ... Et puis quoi encore? s'est demandé avec effacement notre inventeur.

Mais comme il se posait cette angoissante question, M. Poincaré arrivait à Lyon. Ce voyage présidentiel valut à M. R... la visite d'Herr Beudscher. L'excellent homme avait « brofété de l'Exposition et des vêtes pour venir faire un petit tour à Lyon. » Par la même occasion, il venait voir l'ami R..., qui oubliait les affaires, et lui rafraîchir la mémoire. « Krupp attendait, et il était si bien disposé! » Trois jours durant, le Champagne persuasif coula

à flots, et l'on fit « la bombe » aux dépens du Teuton.

Pourtant, à toutes les démarches de l'inventeur, le ministère de la Guerre ne répondait qu'en lui proposant des formalités à remplir. M. R... se décida donc à continuer son expérience et, suivant les conseils de Beudscher, il écrivit, le 7 juin à la maison Krupp.

Il lui fut répondu, par retour du courrier (je traduis) :

FRIED. KRUPP Gussstahlfabrik, Essen Ruhr
Aktiengesellschaft pen 9 Juni 1914.

CR. Nr. 15017

Monsieur l'ingénieur Paul R...,
16, rue T...
Lyon, Rhône.

En confirmation à votre lettre du 7 de ce mois, nous vous répondons que nous sommes prêts à vous recevoir ici, étant bien entendu qu'aucune obligation ferme ne résultera pour nous de cette entrevue.

En ce cas, voulez-vous nous faire annoncer à votre arrivée par notre « Hauptportier » (notre portier en chef) auprès de M. le directeur Schilling.

Vous trouverez ici notre M. Beudscher (1).

Hochachtungsvoll
p^r Fried. Krupp
STEUERMANN.

Donc, on attend M. R..., à Essen-Ruhr. Il sera bien accueilli. « NOTRE » M. Beudscher sera là. C'est lui qui a amorcé l'affaire pour le compte de Krupp, sur les indications de Krupp. C'est avec lui qu'elle sera conclue.

Venez vite, écrit-il à M. R... Vous pouvez absolument compter sur moi pour finir cette affaire...

Malgré de si pressantes sollicitations, M. R... n'est pas encore parti pour l'Allemagne. Il est venu à Paris. Il est allé rue Saint-Dominique. Quelqu'un l'a reçu, a écouté ses explications, l'inventeur a fait valoir que « là-bas » on s'intéressait à ses expériences, que le rival d'outre-Rhin allait sans doute accepter son invention, à notre détriment. Il demandait qu'on examinât son projet au

(1) Ces mots écrits au crayon, et en français.

plus vite... On lui a dit : « Voici les formalités qu'il faut remplir. Envoyez : 1^e une notice explicative... »

Découragé, il a interrompu :

— Oui, oui, je sais...

Et il est parti.

Sur le pas de la porte, son interlocuteur a dit encore :

« Sortez-vous de Centrale ou de Polytechnique, Monsieur ?

— Ni de l'une ni de l'autre, Monsieur.

— C'est dommage, Monsieur : ça aurait pu avancer votre affaire... »

Je ne sais si maintenant M. R... va insister encore, ou s'il va porter à Essen-Ruhr son invention, dont il voudrait bien, tout de même, tirer parti. A Essen, on fera des essais et des calculs. S'ils donnent des résultats intéressants, on nous « chipera » cette invention, comme on nous a « chipé » le canon Deport. Mais on ne demandera pas d'abord à M. R... où il a appris à lire.

« Sortez-vous de Centrale ou de Polytechnique ? »

Toute l'Administration française est dans cette question. Krupp, lui, se moque bien de cela : il lui suffit de savoir si la balle va loin, et si les fusils tirent juste.

JEAN PIOT.

La Mort de M. Gasquet.

Nous avons reçu cette lettre :

Monsieur,

Le récit que vous faites dans votre dernier numéro de l'*Oeuvre*, au sujet de la mort de M. Gasquet, est en grande partie conforme aux faits : les propos échangés entre M. Viviani et M. Gasquet ne sont pas étrangers à la mort de celui-ci.

La vérité, c'est que M. Gasquet, dès cette époque très profondément éprouvé dans sa santé, a été cruellement atteint par les procédés dont on s'est servi à son égard, et dans des conditions telles que la fantaisie n'y peut rien ajouter.

Veuillez, etc.

J. L.
Avocat à la Cour d'Appel.

AU CLUB DES "CENT"

Le « Club des Cent » s'est livré, la semaine dernière, à deux importantes manifestations.

L'une a eu pour théâtre la banlieue rouennaise. L'autre, la banlieue parisienne, à « Pavillon-sous-Bois ».

A vrai dire, ce n'est pas tout à fait du même Club des Cent qu'il s'agit. Le premier se pique d'être de bonne compagnie. Les membres du second se contentent d'être députés. Ils présentent en outre cette particularité qu'il sont cent-un, tous socialistes unifiés, que les dernières élections ont envoyé siéger au Parlement.

C'est même pour fêter cet heureux événement qu'ils avaient convié le prolétariat à une grande fête champêtre : déjeuner sur l'herbe, parties de canots, pêche à la ligne... Les socialistes sont gens pacifiques.

Dans le même temps les autres « Cent » — ceux que préside M. Louis Forest et qui ne sont qu'une association de touristes gourmets — déclaraient la guerre, par voie d'affiches et par meeting, à la municipalité de Rouen. Car le tourisme est belliqueux...

Les uns et les autres « Cent » professent une égale horreur des frontières. Mais ceux-ci ne les peuvent souffrir aux villes, sous la forme d'octrois. Ceux-là les interdisent aux nations elles-mêmes.

Les premiers ont une philosophie douce : le bonheur de l'humanité leur importe peu. Ils réclament d'abord leurs aises. Ils se déclarent satisfaits pourvu qu'ils mangent bien dans des hôtel-

leries propres, sans subir les brimades tracassières des administrations.

Les seconds s'inquiètent d'assurer la félicité universelle. Ils se nourrissent aussi, mais c'est d'idéologie indigeste et de phraséologie creuse. Pour le reste, ils ressemblent sensiblement à leurs confrères de l'autre Club. Ils sont souvent aussi riches qu'eux : M. Jaurès possède à Bessoulet un château qui a son prix, et M. Lebey, le nouveau député de Seine-et-Oise, a pu faire oublier à ses électeurs les prodigalités de feu Berteaux.

Les « Cent » sont amateurs de choses culinaires. Les uns dressent la liste des maisons où se conserve l'art des succulentes recettes. Les autres s'honorent de compter parmi eux — son nom seul est un programme — le citoyen Jean Bon. Et ils ne répugnent pas, non plus — quand ce sont eux qui les touchent — aux bonnes recettes.

Les « Cent » sont également révolutionnaires. Les uns dans leurs programmes électoraux, sinon dans leur vie quotidienne, les autres dans leurs actes : n'ont ils pas boycotté Rouen, usé de l'action directe et décrété la grève perlée des consommateurs?

N'en doutez point, les « Cent » vous obtiendront ce que vous désirez : des gîtes agréables dans des villes accueillantes. Ceux-là tiennent leurs engagements. Ils ne sont pas comme les autres qui, après avoir promis pendant un mois aux citoyens conscients et organisés la contemplation des plus illustres ténors de la Sociale — Jaurès, Vaillant, Guesde, Sembat — leur ont offert, en définitive, l'éloquence de M. Sixte-Quenin.

En fait de politique, les premiers pratiquent celle de la bonne cuisine. Les seconds ne cuisinent que de la mauvaise politique.

Ne confondez pas les deux clubs des « Cent »...

LA DOCTRINE DU PARDON

L'autre jour, à la commission des réformes judiciaires, on discutait un projet d'amnistie déposé par les socialistes. M. Pierre Berger demandait au gouvernement s'il ne craignait pas que cette nouvelle amnistie, venant un an après une autre, ne risquât d'énerver la répression et de fausser la loi.

Avec une grande simplicité, MM. Viviani et Bienvenu-Martin répondirent « que le projet n'émanait pas du gouvernement, mais bien de l'initiative parlementaire et que, par conséquent, on ne saurait leur imputer la responsabilité de sa présentation ».

Cette réponse est admirable : jamais le non-interventionnisme politique n'avait encore été poussé si loin.

— Soyez déjà satisfaits, dit ainsi le gouvernement, d'avoir des ministres, qui ne font pas le mal et qui se contentent simplement de laisser faire le pire.

En vertu de cette théorie naïve, un gendarme aurait accompli tout son devoir, du moment qu'il n'a pas assassiné lui-même.

Pourtant M. Viviani a osé risquer une restriction. La voici en propres termes, telle que nous la fait connaître le communiqué officiel :

— Au surplus, aurait-il ajouté, nous avons l'espérance que le projet, qui sortira des délibérations du parlement, ne sera pas de nature à empêcher ultérieurement l'application des lois.

Nous ne pouvons dissimuler que le président du conseil nous paraît ici aller un peu loin. Est-il bien sûr de ne pas excéder ses pouvoirs et

de ne pas faire intervenir un pouvoir personnel odieux ?

Sans doute, le gendarme ne va point encore jusqu'à protéger la victime, mais ne pensez-vous pas que c'est déjà trop qu'il ose dire au criminel :

— Tâchez de ne pas lui faire trop de mal.

Et que ferait ce gendarme, si le criminel venait à lui répondre :

— Il me plaît à moi de faire mal.

Et que ferait, lui aussi, M. Viviani, si la commission répliquait :

— Nous voulons justement, nous, empêcher ultérieurement l'application des lois.

Il est bien évident que M. Viviani n'aurait alors qu'à s'incliner ; mais pourquoi s'être mis dans le cas d'être alors obligé de dire :

— Je vous demande pardon. Après tout, ça ne me regarde pas. R. J.

LA MUSE DU TRAVAIL

CHANSON

I

Salut, Muse de la cité,
Salut, Reine des ouvrières,
Toi qui connus l'adversité,
Reçois aujourd'hui nos prières !
A toi nos coeurs reconnaissants.
A toi nos vœux et nos hommages,
Voici l'or, la myrrhe et l'encens
Des travailleurs, nouveaux rois mages.

Refrain.

Vois ! Le peuple est venu t'offrir,
O Muse, des gerbes de roses.
Le travail, la paix vont fleurir,
Fleurir pour les apothéoses.

— 1073 —

II

Debout dès l'aube et te hâtant
Vers l'atelier dont la voix gronde,
Tu reviens le soir en chantant
Le travail, souverain du monde,
Le travail, loi des temps nouveaux,
Qui fait que le peuple égal aux princes
Et s'en va par monts et par vaux
Porter la gloire à nos provinces!

III

Tes yeux rougis, tes doigts meurtris
Diront longtemps tes maux, tes fièvres
Qu'importe? Aux enfants tu souris
Et les enfants t'offrent leurs lèvres!
Tu leur donnes la paix, trésor
Que leur gagnèrent tes veillées,
Et tu leur couds d'un beau fil d'or
Des robes tout ensoleillées.

IV

Filleule de Mimi-Pinson,
Ta mansarde est près des étoiles,
Et le son clair de ta chanson
De l'erreur déchire les voiles!
Le dur labeur, le froid, le chaud,
Font les corps sains, les âmes belles,
Et l'idéal toujours plus haut,
Emporte nos vœux sur tes ailes.

Refrain :

Vois! Le peuple est venu t'offrir,
O Muse, des gerbes de roses.
Le travail, la paix vont fleurir,
Fleurir pour les apothéoses.

MAURICE COUYBA.
Ministre du Travail.

L'ŒUVRE annonce tous les scandales
six mois à l'avance.

— 1074 —

PRIMEURS

(Sous cette rubrique, nous publions chaque semaine
les meilleures pages des livres nouveaux.)



SOIR AU SAHEL

A mes vieux amis des spahis soudanais.

Sur mon cheval fumant qui dresse
Sa tête fine au chanfrein blanc,
Je galope, l'âme en liesse,
Et l'harmattan de sa caresse
Nous enveloppe, drap brûlant.

Hourra! hourra pour la poussière
Que son sabot arrache au sol!
Piétons, humez! Elle est princière,
Mais ni puante, ni grossière,
La poussière de notre envol.

L'argile aux tons violet pâle
Dure et sonore, au loin s'étend.
Dans les mimosas le vent râle,
Et sous le massage du hâle,
Mon cheval enivré se tend.

Et, soudain, de la brousse grise,
Un parfum léger vient et fuit:
Odeur sauvage, étrange, exquise,
Que porte l'aile de la brise.
Soupir embaumé de la nuit.

CLAUDE BRETON.
(*Poèmes soudanais*).



LE VOYAGEUR.

[M. Amédée Gentilhomme, un pauvre vieux voyageur
de commerce, essaie d'emprunter de l'argent à des amis
riches.]

— Il y a voyages et voyages... Maintenant que vous
avez mon âge, dans les soixante... vous vous reposez

— 1075 —

un peu... Non ! là ! eh bien, vous ne vous reposez pas, mais vous avez la tranquillité d'esprit... Moi, jamais... Quand je pense à l'avenir!... Jadis, on faisait les affaires en bavardant, en rigolant, entre amis, quoi ! Maintenant, même en province, ils sont tout au genre américain. Quand j'entre chez un client et que je m'assieds... parce que, n'est-ce pas, comme je ne prends jamais de voitures, je suis fatigué, on me traite déjà en raseur. « Que désirez-vous, monsieur ? Nous sommes très pressés. » Moi, ça me coupe bras et jambes... Encore si je voyageais dans le Midi... Dans le Midi, on peut toujours causer... Mais j'ai le Nord... Ma petite fille, qui ya sur ses quatorze ans, travaille déjà ; elle est apprentie boulevard Haussmann, chez les dames Mouronneau ; ainsi, vous voyez... Mon ainée aussi fait tout ce qu'elle peut. Les pauvres ! Pendant six mois de l'année elles sont seules. Jamais elles ne vont au théâtre...

— On peut vivre sans théâtre, jugea Pastourette.

— Ma femme et moi nous n'y mettons jamais les pieds ! s'écria Cuiqui. Quand c'est beau, ça nous endort, et quand ça n'est pas beau, nous regrettons notre argent.

— Bref, dit M. Gentilhomme, je rentre panné... non, mais là, mes amis, panné au point que vous ne pouvez vous en faire une idée... Vous savez qu'il n'est pas dans mes habitudes, depuis l'enfance qu'on se connaît... Mais ce que je viens vous demander n'est pas terrible... pas terrible à accorder, parce que... sapristi... à solliciter... ça racle la gorge, bon Dieu !... Enfin, prêtez-moi chacun cent francs, là, pour m'aider un peu, pour que je ne revienne pas à mes chères petites les mains vides...

— Cela fait trois cents francs ! calcula Pastourette.

— Tu as bien entendu ce que Pastourette disait tout à l'heure, murmura Cuiqui : « Au jour d'aujourd'hui, ceux qui veulent pratiquer la bonté... »

— Demande à Pastourette et à Cuiqui, conclut Lecorneur, je me suis fait une règle de ne jamais prêter un sou à personne.

— D'autant que l'argent est rare.

— On ne le ramasse pas dans la rue.

— Avec la bonté !...
— Oui, avec ta bonté, on serait vite réduit à mendier son pain.
— Le premier roi donne... C'est Pastourette !
— Tu ne veux rien prendre, Amédée ?
— Oui, prends quelque chose... Un petit vermouth ?
— Un punch, pour te réchauffer ?
— Une petite fine ; ça égale.

M. Gentilhomme se leva. Il essayait de retrouver sa jeunesse sur ces trois visages durs et fermés, et n'y réussissait point. Des inconnus, des étrangers...

HENRI DUVERNOIS.
(*Faubourg Montmartre*).

« Boycottage ».

La Staatsbürger Zeitung est mécontente :

Dans son dernier numéro de juin, dit-elle, l'*Oeuvre* « dénonçait » la lampe Osram. Le but de cette dénonciation se traduisait ainsi finalement : Français, n'achète plus de lampe Osram !

Cette publication est vendue dans tous les kiosques de Paris. Elle est lue, et par son ignoble boycottage elle portera en fin de compte préjudice aux marchandises allemandes.

Donc la lampe Osram est bien allemande : la *Staatsbürger Zeitung* nous en fait l'aveu pour elle. Hâtons-nous de dire à nos frères d'outre-Rhin que nous ne « boycottons » pas les marchandises allemandes, mais que nous dénonçons au public français les maisons allemandes qui s'affublent d'un faux nez pour écouter leur cameloche en France. Ce n'est pas là un *distingo* : c'est une distinction très réelle.

Par manière de vengeance, la *Staatsbürger Zeitung* déclare la guerre à nos vins. « Allemands, s'écrie-t-elle, ne buvez plus de vin français ! »

On se demande quel vin boiront alors ces pauvres gens. Les coteaux de la Moselle et du Rhin suffiront-ils à leur consommation ? On peut en douter.

Mais la *Staatsbürger Zeitung* sait aussi bien que

nous, que depuis longtemps le Champagne « français » est fabriqué, à Reims ou à Epernay, par des Allemands qui, privés de vignes chez eux, viennent exploiter les nôtres.

Ne condamnez pas le « vin de France », ô *Staatsbürger Zeitung*: ce sont encore des marchandises allemandes que vous « boycotteriez ».

BULLETIN

Le marché financier a été, de nouveau, peu actif; il ne l'est jamais beaucoup à cette époque-ci de l'année, mais il y a, cette fois, suffisamment de raisons pour justifier cette animation nulle, sans que l'on soit obligé d'invoquer la saison.

On a été peu favorablement impressionné par la facilité avec laquelle le Sénat a accepté l'incorporation, dans le budget, de l'impôt sur le revenu, et l'impression que ce fait, inattendu de beaucoup, a laissée n'a pu être contrebalancée par le succès qu'a rencontré l'emprunt national, succès qui a dépassé les espérances des plus optimistes.

Mais il est évident que tout au moins un certain nombre d'entre les souscripteurs ont souscrit dans un but spéculatif et que, par suite, le marché devra absorber une assez forte masse de rentes nouvelles, avant que l'on puisse compter sur une grande stabilité de la cote du fonds national émis en dernier lieu.

Cependant, comme la nouvelle Rente est avantageuse par comparaison avec les Rentes précédemment émises, il y a tout lieu de croire qu'elle est garantie contre une baisse réellement sérieuse. Quoiqu'il en soit, il a fallu rembourser, la semaine dernière, 97 % des souscriptions supérieures à 1.750 francs de rente, de telle sorte que les porteurs sont surtout des petits porteurs qui, eux, font moins de la spéculation que du placement.

En ce qui touche l'extérieur, les nouvelles d'ordre politique qui sont parvenues depuis quelques jours sont meilleures. On a ainsi annoncé une détente des rapports gréco-turcs, à la suite d'une note plus modérée de la Turquie au sujet de l'échange des populations parlant le grec en Thrace et dans le village de Smyrne et des populations musulmanes de la Macédoine et de l'Épire qui demandent à émigrer.

Quant aux rapports entre l'Autriche et la Serbie ils ne sont pas encore tels qu'on pourrait le souhaiter; la presse autrichienne est, cependant, devenue un peu moins aggressive.

Notre Programme

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».

L'ŒUVRE est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :

— Assez! Tout, mais pas ça!

Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne lisent pas **L'ŒUVRE**.

C'est dire qu'elle est lue par tout le monde.

Abonnez-vous à L'ŒUVRE! Faites des abonnés à l'**ŒUVRE**!

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
A l'effet d'envoyer ces dix francs

BULLETIN D'ABONNEMENT

(Je, soussigné (nom, prénom)

adresse)

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**
Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

Editions de l'ŒUVRE.

0 fr 95 :

PEAU-DE-BALLE

PAR

GÉO DE LA FOUCARDIÈRE

1 franc :

NOS BONS APÔTRES

Comédie en trois actes

PAR

GUSTAVE TÉRY

avec une Préface de Jules Lemaître

1 fr. 25 :

LE RÉVEIL

PAR

URBAIN GOHIER

LE BOTTIN DU FAVORITISME

OU

LE GOTHA DE L'ARRIVISME

avec une préface-boniment de J.-J.-T. STEEG

(4 FASCICULES)

2 francs :

Le Secret du Juif-Errant

PAR

JEAN DRAULT

3 fr. 50 :

OÙ ALLONS-NOUS?

COMMENT FINIRA LE RÉGIME ABJECT ?

Mille réponses des lecteurs de L'ŒUVRE
avec une introduction et une conclusion

PAR

GUSTAVE TÉRY

Au Printemps

ACTUELLEMENT

Vente annuelle
avant Inventaire

RABAIS CONSIDÉRABLES

OUVRE

ACTUELLEMENT

SOLDES
& OCCASIONS

avant l'inventaire annuel



Tout
plus élégant
et meilleur
marché que
partoutailleurs

Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de L'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.